



RÈGLEMENT

Mammaliaformes CaniTrail 25 Km



Avec la participation des fous de canitrail de l'asso DynamikDogs !!!

« Ça pique »

- **L'ORGANISATION S'ENGAGE A REMBOURSER LES DOSSARDS EN CAS D'ANNULATION COVID MOINS 2€ POUR FRAIS DE GESTION, OU PROPOSE UN AVOIR POUR L'EDITION SUIVANTE.**
- **Pas de trace GPS disponible pour cette épreuve .**

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Le **Mammaliaformes CaniTrail**, est une compétition de course en pleine nature organisée par l'association "Bruniquel Origine Trail" avec le concours de la municipalité de Bruniquel (82) et la super Asso DynamikDogs.

Manifestation Soumise à la réglementation de la Fédération des Sports et Loisirs Canins

Elle aura lieu le **17 Février 2024**.

L'épreuve est ouverte aux coureurs (Femmes et Hommes) âgés de 21 ans révolus au jour de la course et de 24 mois le jour de la course pour le chien (annexe à la réglementation FSLC pour le canitrail).

Elle est réalisée sur un parcours de 25 km suentre les communes de Bruniquel 82 et Larroque 81.

Ce parcours est pourvu de 3 ravitaillements et 3 points d'eau supplémentaires pour les chiens.

ARTICLE 2 : L'ÉPREUVE

Départ Samedi 17 à 9h30, 25 km (parcours avec parties communes des traces CroMagnon et Sapiens) loin de la montagne, les quelque 1300 D+ sont exigeants ...

Ni bâton, ni assistance ne seront autorisés.

Matériel obligatoire

MASQUE

Chaque participant devra être muni :

- **DE GANTS**
- d'une réserve d'eau (1500 ml)
- d'un sifflet

En cas de météo difficile et pour votre sécurité, l'organisation vous demandera de prévoir également :

- une veste de pluie imperméable et respirante
- un collant de course longue
-
- Pour les Chiens
- **harnais, longe et Baudrier aux normes FSLC.**
- **gamelle souple**

ARTICLE 3 : TARIFS

Inscription :

Inscription : **POUR LES NON LICENCIES 26€ POUR LES LICENCIES FSLC 21€**

Course limitée à 49 coureurs

Repas de clôture : 14 €

Pasta party : 10 €

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET ANNULATION

Inscriptions

à partir du 13 AOÛT 2023

- en ligne sur le site
www.bruniqueleorigine-trail.fr

Annulation / remboursement

Aucune annulation ni remboursement.

- **EN CAS D'ANNULATION COVID, L'ORGANISATION PROPOSE UN Remboursement moins 2€ ou un AVOIR POUR L'EDITION SUIVANTE**

Changement de format de course

Le changement de format de course pourra être validé avant le 09 Février 2024.

Il suivra les règles suivantes :

- pas de remboursement de la différence en cas de choix d'une course moins onéreuse ;
- dans le cas de la modification vers une course plus grande, le tarif au moment du changement sera appliqué en déduction du dossard déjà payé ;
- au-delà du 09 Février 2024 à 23h59, aucun changement ne sera possible.

ARTICLE 5 : RETRAIT DOSSARD

Le retrait des dossards et puce sera fait aux Chateaux dès le Vendredi de 17h à 20h, le Samedi de 8H à 9h et chez notre partenaire RRUNNING Montauban UNE SEMAINE AVANT L'EVENEMENT.

Il vous sera demandé :

- une pièce d'identité
- Tous les chiens devront être identifiés (puce, tatouage).
- Tout chien devra être en règle avec la législation à savoir que son propriétaire, lors de son inscription, devra présenter :
- Le permis de détention

Le certificat antirabique ou le carnet de vaccination Européen à jour

Il vous sera remis : votre dotation, puce a restituer à l'arrivée et dossard.

- la vérification du matériel obligatoire et documents seront vérifié avant l'accès au sas départ. Pour les chiens de seconde catégorie, le port d'une muselière est obligatoire jusqu'au départ de la course

ARTICLE 6 : L'ÉTHIQUE

Chaque participant s'engage à respecter le règlement ainsi que les autres concurrents, les bénévoles et la population du village qui accueille la course. Il devra en outre venir en aide à tout coureur en difficulté, respecter la faune et la flore et ne laisser aucun déchet sur son passage. Toute transgression sera sanctionnée de mise hors course.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ, LICENCES ET CERTIFICATS MÉDICAUX

- ASSURANCE :

Chaque concurrent déclare pouvoir attester d'une couverture responsabilité civile individuelle accident, garantissant les risques inhérents à sa participation.

L'Association « Bruniquel Origine Trail » déclare avoir souscrit une assurance spécifique pour cette épreuve, mais se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommages corporels.

- CERTIFICATS MÉDICAUX ET LICENCES :

La participation à cette épreuve est subordonnée à :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, FSLC en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- ou d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, par la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou par la Fédération Française de Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'1 an à la date de la compétition, ou de sa copie.

La participation à cette épreuve est subordonnée pour le Chien:

- Sont admis à participer, tous les chiens sans distinction de race et de pedigree, (**sauf chien de catégorie 1**), âgés de 24 mois au moins le jour de l'épreuve de canitrail et de canimarche
- Tous les chiens participants à une course doivent être obligatoirement vaccinés contre la rage, la parvovirose, la leptospirose, la maladie de Carré et la toux du chenil (y compris et sans dérogation les 2 agents pathogènes: parainfluenza et Bordetella bronchoseptica). **Tous les chiens doivent être vaccinés contre les maladies citées précédemment dans les 12 mois ou tout autre délai selon les modalités définies dans les RCP des vaccins.**
- Tous les chiens devront être identifiés (puce, tatouage).
- Tout chien de deuxième catégorie devra être en règle avec la législation à savoir que son propriétaire, lors de son inscription, devra présenter :
 - La copie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile
 - Le permis de détention
 - Le certificat antirabique ou le carnet de vaccination Européen à jour

ARTICLE 8 : CHRONOMETRAGE

Par lecture des dossards :

Chaque participant devra porter son dossard de façon visible et puce de contrôle toujours sur vous.

Le passage dans les bases de vie déclenchera la comptabilisation et la position du coureur.

ARTICLE 9 : PROGRAMME DE L'ÉVÉNEMENT

Voir programme général.

ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES

Seront récompensés lors du podium, les 3 premières femmes et leurs chiens, les 3 premiers hommes et leurs chiens (soit 6 coureurs et chiens) .

En cas d'absence, le trophée ne sera pas envoyé ultérieurement.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent l'organisation, ainsi que leurs ayants droit (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de leur participation lors de l'événement "Bruniquel Origine trail" sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi.

ARTICLE 12 : PARCOURS ET CONSIGNES DE COURSE

Parcours

Entre monts, vallées et Gorges de la Vère et de l'Aveyron, du piton rocheux des châteaux de Bruniquel, un parcours technique sur mono trace la plupart du temps. Venez vous défier à ce parcours ludique, visuel, créé dans le plus pur esprit Trail. Le plaisir au bout de chaque chemin, à chaque virage, montée dans le pentu, vous attend !

Ravitaillements / Zones de repos

Les 3 bases de vie seront pourvues d'une zone de ravitaillement composée d'aliments adaptés à l'épreuve (produits sucrés, salés, liquides, solides, chauds et froids). Une zone de repos sera à la disposition des coureurs. Trois à quatre points d'eau supplémentaires seront répartis sur le parcours.

Sécurité

La sécurité de la course est assurée par un médecin, vétérinaire des postes de secouristes et des signaleurs placés tout le long du parcours aux endroits stratégiques.

ATTENTION : les parcours comprennent certains passages qui nécessitent des concurrents une vigilance particulière. **Vous vous engagez donc** à respecter les règles de sécurité, l'attente éventuelle, l'ordre de passage et les indications des bénévoles encadrants.

ARTICLE 13 : MODIFICATION OU ANNULATION de L'EPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de modifier l'horaire de départ, ou d'arrêter la compétition à tout moment en cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

- **EN CAS D'ANNULATION COVID, L'ORGANISATION PROPOSE UN Remboursement moins 2€ ou un AVOIR POUR L'EDITION SUIVANTE**

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

